

PRATIQUE DE L'EXPERTISE CONSTRUCTION : REGLEMENT DES LITIGES

Cette formation traite de la gestion des dossiers d'expertise construction, permettant d'aboutir au règlement des sinistres, avec un rappel des garanties applicables en construction, et du recours à l'expertise judiciaire.

Objectifs opérationnels

- Gérer les dossiers d'expertise construction
- Se positionner dans le cadre d'une expertise
- Ordonner les différentes pièces d'un dossier (offensif ou défensif)

Public Concerné

- Experts « juniors » ou futurs experts bâtiment, judiciaires et d'assurance
- Experts d'assurance construction ou multirisques
- Gestionnaires de sinistres
- Responsables projets et travaux amenés à défendre les intérêts de leur entreprise dans le cadre de contentieux
- Architectes

Durée

28.00 Heures

4 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Environnement des garanties applicables en construction

- Notion de contrat
- Rôles et responsabilités des acteurs de la construction
- Spécificités des marchés publics, privés
- Groupements d'entreprises, sous-traitance
- Législation applicable
- Domaine d'application de la responsabilité décennale
- Garantie de bon fonctionnement
- Garantie de parfait achèvement
- Différents domaines d'intervention :
- Garanties des constructeurs et la responsabilité délictuelle et contractuelle
- Assurance construction :
- Contrats

Expertise construction : dommages ouvrages

- Objectifs de la loi du 4 janvier 1978 sur l'assurance construction
- Textes relatifs au règlement des sinistres
- Déclaration de sinistre
- Missions de l'expert en fonction de l'importance des sinistres
- Rapport d'expertise
- Convention de règlement
- Conséquences du rapport d'expertise vis-à-vis des constructeurs
- Positions et comportements des acteurs dans l'expertise
- Nature de la mise en cause
- Responsabilités mises en jeu
- Relations avec l'assureur, l'avocat, l'expert
- Rédaction des notes et des dires

- Méthodologie de suivi d'un dossier

Recours

Expertise judiciaire

- Généralités
 - Procédures civiles et administratives
 - Expertise par voie de référé
 - La matière du procès
 - Le respect du contradictoire
 - Le rôle des parties
- Déroulement de l'expertise judiciaire
- Compétences requises de l'expert judiciaire
- Comment devenir expert judiciaire
- Modes Alternatifs des Règlements des Conflits (notions)

Atelier pratique

Cette formation est une composante du parcours "Métier Expert Bâtiment" (Référence : P650)

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et expert judiciaire en construction.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com